


Les descendants de Sulpice



Sommation
respectueuse

Du 11, 8^{bre} 1789 ..

Aujourd'hui ^{# 9} Vizième Jour d'octobre
jour trois nous  le blanc notaire royal
aux baillages de Berry siege royal de la ville de
chateauroux resident en la ville de levroux sous que
presence des temoings cy apres nommes au requis toir
de damoiselle marie alliot fille majeure de lage de
vingt neuf ans accomplis demeurante en la maison de
sieur ~~jean~~ alliot son frere marchand de vin
en gros au grand faux bourg de champagne de
cette ville et paroisse de levroux ou elle fait election
de domicile icelle dite damoiselle alliot fille du sieur
vincent alliot pere marchand et de damoiselle marquette
fauchais demeurant aussi au dit levroux paroisse
de saint hilvain place des banes; nous sommes
transporter en la maison de demeure des dits sieurs
et dames alliot ou estant environ l'heure de deux
ou trois midi pour et en execution de l'ordonnance
de monsieur benin de treuillaut lieutenant general
au dit baillage de chateauroux du onze juillet dernier
dument scellee au bureau du dit lieu le mesme jour
julle ordonnance estant au bas de la requeste presentee
par la dite damoiselle alliot a l'effet des actes de
respect ou sommation respectueuse que tend faire
la dite damoiselle alliot au dit sieur et dame alliot
ses peres et meres et entre dans la chambre de demeure

nous y avons trouvé seind en suive ledame allier
et les quels sieur et dame alliot en leur dit domicile
et parlant ~~comme dessus~~ ^{comme dessus} accuser
La dite damoiselle marie alliot après s'être mis en posture
respectueuse a très humblement et respectueusement requis
et prié pour la troisième fois en execution de la dite
ordonnance de consentir la son mariage avec maître
jean lutier la chapelle notaire royal controleur des
actes et officier juravide demeurant en cette ville
paroisse de lezroux qui est de bonne vie et moeurs
et qui est un parti avantageux pour elle et qui
legale en biens et qui par consequent lui convient
et ce en continuant de sa part les prieres et sollicitations
qu'elle a respectueusement faite et fait faire par
differentes personnes au près des dits sieurs et dames
alliot ses peres et meres aux fins d'obtenir leur
agrement et consentement a son mariage avec le dit
sieur lutier sans avoir pu jusques a present y parvenir
mais comme la dite damoiselle alliot est âgée de
vingt neuf ans et huit mois accomplis elle a d'abordant
avec respect et soumission et a genoux requis prie
et supplie les dits sieurs et dame alliot ses peres et
meres en leur dit domicile et parlant comme dessus
de vouloir bien donner leur consentement au
mariage projette d'entre elle et le dit sieur lutier
de plus longtemps Les quels dit sieur et dame alliot
en leur dit domicile et parlant comme dessus

mout fait response que les uns ont voulu donner
certaines choses au mariage leons de fup
en signe

Dont tout ce que dessus nous dit notaire soussigné
avons fait le present acte pour servir et valloir à
la ditte damoiselle alliot et à qui il appartient ra
en tems et lieu ce que de raison et ay au dit lieu et
dame alliot d'ouicil et parlant comme dessus laisse et
delivre copie du present afin qu'ils n'en ignorent
les dits jours mois au lieu et heure que dessus
le tout fait en presence de Jacques Motard Notaire
avec deux damoiselles aussi signés demourant tous les deux
en cette ditte ville et paroisse de bevrours temoignes
a cet requis et par nous menés exprés qui ont avec
la ditte damoiselle alliot signé de leur fait
approuvés et ratifiés par nous
marie alliot - Robin

Le Notaire
[Signature]

Contrôle scellé a le voir plouge
le pour droit de plou Douce et de neuf
Dernier
forcement voir de voir

1 10
3 12
2 9
1793

L'Etat des lieux Long temps ayant tenu, l'un
 ad un. allier l'un d'iceux de l'autre le partant
 Commandeur un nous fait reproche qu'il n'est
 d'aucun d'iceux pour n'est d'aucun d'iceux

Doublement ayant par un d'iceux d'iceux d'iceux
 avoir fait l'apport de l'un d'iceux l'un d'iceux
 ad ad un d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 l'un d'iceux l'un d'iceux d'iceux d'iceux
 l'un d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux

D'un d'iceux l'un d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux

Robur
 L'Etat des lieux
 D'iceux d'iceux

1 10
 2 12
 3 27
 4 29
 5 31
 6 1
 7 2
 8 3
 9 4
 10 5
 11 6
 12 7
 13 8
 14 9
 15 10
 16 11
 17 12
 18 1
 19 2
 20 3
 21 4
 22 5
 23 6
 24 7
 25 8
 26 9
 27 10
 28 11
 29 12
 30 1
 31 2
 1er jour
 2e jour
 3e jour
 4e jour
 5e jour
 6e jour
 7e jour
 8e jour
 9e jour
 10e jour
 11e jour
 12e jour
 13e jour
 14e jour
 15e jour
 16e jour
 17e jour
 18e jour
 19e jour
 20e jour
 21e jour
 22e jour
 23e jour
 24e jour
 25e jour
 26e jour
 27e jour
 28e jour
 29e jour
 30e jour
 31e jour